

Mouren, Raphaële (dir.), *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, Paris, Cercle de la Librairie, 2007, 416 p.

Marcel Lajeunesse

Volume 53, Number 2, April–June 2007

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1029241ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1029241ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Lajeunesse, M. (2007). Review of [Mouren, Raphaële (dir.), *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, Paris, Cercle de la Librairie, 2007, 416 p.] *Documentation et bibliothèques*, 53(2), 128–129.  
<https://doi.org/10.7202/1029241ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 2007

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

de mots oubliés glanés dans le *Littré* (1863-1873) et dans le *Nouveau Larousse illustré* (1898-1904) — d'Alain Duchesne et Thierry Leguay (Larousse, 2004) ou encore celui de Nicolas Delecourt, le *Petit dictionnaire des mots non assez usités* (Éditions EPF, 1999). Un esprit militant perce à travers deux titres récents : *100 mots à sauver* de Bernard Pivot (Albin Michel, 2004) et *À la recherche des mots perdus* de Jean-Claude Rimbault lui-même (Mots et C<sup>ie</sup>, 2006). On peut penser que les mots répertoriés dans ces derniers dictionnaires sont en phase terminale et qu'on devra tout faire, même l'impossible, pour les remettre à flot.

On regrettera que la nomenclature tant du volume de Jean-Claude Rimbault que de ceux de Jean Pruvost, de Thierry Prellier et de Nicolas Delecourt ne soit pas reliée à la nomenclature en usage actuellement. Il faudrait qu'on puisse aller d'un mot courant aux mots disparus ou négligés. Les réseaux de synonymie ou d'analogie contribueraient peut-être à en sortir quelques-uns de l'oubli qui correspondent à des réalités toujours bien vivantes : *cartayer* (conduire de part et d'autre des ornières d'une autoroute, comme on le fait tous au printemps après le dégel), *taroupe* (touffe de poil entre les deux sourcils), etc. Ou à des réalités passées : *biblorhapte*, *sous-bibliothécaire*, *opisthographe* ou *berquinade*, notions que le monde des bibliothèques devrait garder en mémoire. Ou à des graphies françaises qui ne se sont pas imposées : *pannequet* (« pancake »), *coquetel* (« cocktail »).

L'émondage annuel des dictionnaires de format populaire et l'abandon de certains mots — et sans doute de certains sens — ne devraient pas être considérés comme une condamnation au bain perpétuel. Les éditeurs ont des choix dramatiques à faire : le nombre de pages est compté. Il faut faire place à des nouveaux venus. Il faut donc sacrifier des « vieux ». Mais des éditions plus riches (*Grand Larousse de la langue française*, le *Grand Robert* et *Lexis*) sont moins chiches ou brutales, et marchent sans doute sur les brisées de l'*Oxford English Dictionary*, lequel est on ne peut plus inclusif. Aussi la compilation de Jean-Claude Rimbault n'est pas inutile. Elle oriente les lecteurs vers des mots oubliés, dont certains peuvent encore servir, mais il faut une part de connaissance ou de hasard pour les retracer.

On a écrit des observations, il y a quelques années, à propos des mots désuets qui s'appliquent ici : « *Les mots désuets font parfois montre de résistance... On les dit périmés, ils ne sont que démodés. Alors gardons-les dans un coin de notre mémoire, car si la mode passe, elle revient aussi.* » (Marie-Paule Monchaux, *L'esprit des mots*, Arléa, 2003, p. 18.) Donc, devoir de prévoyance. Et comme Jean-Loup Chiflet le fait dire aux mots eux-mêmes : « *Chez nous, [...] on ne meurt pas tout à fait, on tombe en désuétude, on sort de l'usage soit parce qu'on désigne des choses qui disparaissent, soit parce qu'on doit laisser la place à d'autres pour exprimer des idées durables. Ainsi va la vie et la mort des mots...* » (*J'ai un mot*

*à vous dire*, Mots et C<sup>ie</sup>, 2002, p. 70.) Donc, résignation devant la vie qui bat.

Mouren, Raphaële (dir.), *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, Paris, Cercle de la Librairie, 2007, 416 p.

Marcel Lajeunesse  
EBSI, Université de Montréal

**R**APHAËLE MOUREN, archiviste-paléographe, antérieurement responsable de fonds anciens à la Bibliothèque Carré d'Art de Nîmes, puis à la Bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence, nouveau professeur d'histoire du livre à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) de Villeurbanne, a réuni 10 spécialistes des fonds patrimoniaux et anciens pour réaliser ce manuel. Le livre s'ouvre sur une belle citation du pape de l'histoire du livre, le regretté Henri-Jean Martin, lui-même éminent bibliothécaire, qui affirmait que « *les frontières intellectuelles entre les fonds anciens, les collections des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles et les acquis récents doivent être réduites au minimum : il n'y a qu'une culture, si vous faites une culture sans les fonds anciens, vous massacrez la culture. Et le bibliothécaire doit viser à entretenir la mémoire d'une très ancienne culture dans laquelle notre culture actuelle prend racine.* »

Nombreux sont les bibliothécaires qui ont aujourd'hui à créer et à gérer des fonds patrimoniaux ou des fonds anciens, désignés aussi sous les appellations de « fonds d'étude », « fonds régionaux » ou « fonds spéciaux ». Combien de bibliothèques publiques colligent ou souhaitent rassembler des documents sur tous supports portant sur leur ville ou leur région immédiate ? Ce manuel veut fournir à ces professionnels les connaissances de base nécessaires à la gestion de ces fonds, visant, de plus, à dépasser les seules connaissances techniques.

Évidemment, il y a une énorme différence entre les fonds anciens des bibliothèques françaises et ceux des bibliothèques québécoises, tant en quantité qu'en ancienneté. Quoi qu'il en soit, la gestion des fonds anciens nécessite des connaissances spécialisées des deux côtés de l'Atlantique. Cependant, une portion de ce manuel s'adresse spécifiquement aux bibliothèques de l'Hexagone : qu'on pense aux confiscations durant la Révolution française, à celles de la Séparation de l'Église et de l'État de 1905, aux bibliothèques municipales classées, aux lois, décrets et règlements, aux aspects juridiques de la France, de même qu'à ses structures administratives. Mais cela n'enlève en rien l'intérêt du contenu de ce livre pour qui s'intéresse aux fonds anciens.

Ancienneté et valeur sont des éléments très importants pour désigner un bien culturel. En France, les textes légaux définissent les fonds patrimoniaux comme

des documents « anciens, rares et précieux ». Pour ce qui est de l'ancienneté, elle varie selon le type de document : ce peut être, par exemple, 100 ans pour les livres et 50 ans pour les gravures, affiches et lithographies. Le document « patrimonial » doit bénéficier d'une protection et d'une diffusion particulières.

Il y a divers types de fonds patrimoniaux. Un fonds patrimonial peut être une collection spécialisée comprenant des œuvres anciennes et des livres rares. Il peut viser un pôle d'excellence en assurant le prolongement de fonds actuels. Il peut aussi être un fonds thématique relatif à l'histoire d'une ville ou d'une région. Ce dernier aspect intéresse particulièrement les bibliothèques publiques, municipales ou régionales. L'un ou l'autre de ces types de fonds patrimoniaux ne doit pas empêcher une bibliothèque d'avoir une politique d'acquisition dans ce domaine, de façon à se prémunir contre l'éparpillement, les mauvais choix et même les préférences du bibliothécaire. Toute collection devrait être vouée à s'enrichir, y compris le fonds spécial le plus pointu, mais tout en résistant à la tentation d'acquérir ou de garder un document pour la seule raison qu'il est vieux ou qu'il paraît vieux. Enfin, la constitution d'un fonds patrimonial, qu'il soit local, thématique ou de prestige, doit tenir compte de la situation régionale et peut être mise en réseau.

Dans ce manuel, on présente les différents modes d'acquisition des fonds anciens : par ventes aux enchères, acquisition sur le budget de fonctionnement ou d'investissement, mécénat, dons et legs, échanges et dépôts, ces derniers étant des acquisitions temporaires. Les catalogues des grandes bibliothèques, nationales en premier lieu, les bibliographies spécialisées, les catalogues libraires anciens et d'imprimeurs sont des instruments de travail courants. Il y a aussi, dans cet ouvrage, des données intéressantes sur le papier, ses formes et son évolution, les parchemins et les peaux, l'encre, les supports photo et les supports plus récents (disques, films et supports informatiques).

Le problème de la conservation est de première importance dans la gestion des fonds anciens. Les facteurs externes de dégradation — eau, humidité, température, lumière, micro-organismes, insectes — doivent être pris en compte et doivent être contrôlés. D'ailleurs, le soin apporté à la conservation, le contrôle de la température et de l'humidité notamment, sont à la base même du fonctionnement de tout service de fonds anciens. Même aujourd'hui, il faut craindre l'incendie : un plan d'urgence doit être prévu, de même que les mesures à appliquer après un incendie. En outre, la technologie contemporaine nous fournit des supports de substitution pour la conservation et la diffusion des documents rares et précieux ; il faut les utiliser.

Les fonds patrimoniaux des bibliothèques publiques, qui, elles, n'ont pas de mission particulière de conservation, ont pour vocation d'être mis à la disposition de ceux qui en ont besoin, ce qui, toutefois, ne signifie pas automatiquement et nécessairement le prêt

aux abonnés de la bibliothèque. Par contre, un ouvrage que personne ne peut voir équivaut, dans les faits, à un ouvrage qui n'existe pas. Dans une bibliothèque, il y a divers types d'utilisateurs : chercheurs professionnels ou débutants (universitaires, doctorants et étudiants au « mastère »), professionnels non universitaires (notamment écrivains, documentalistes, éditeurs, journalistes), érudits locaux, grand public, public scolaire. L'accessibilité aux fonds anciens doit être graduée selon les types d'utilisateurs. Il est impératif de faire connaître les fonds anciens par des expositions, des publications, des manifestations culturelles, la numérisation d'un certain nombre de documents, et par l'intégration de ces fonds à un catalogue collectif.

Le *Manuel du patrimoine en bibliothèque* décline, en annexe, des sites ressources et des listes de forums de discussion de France en ce domaine, des instruments de travail (bibliographies, catalogues, dictionnaires, sommes sur le sujet) de France et d'Europe, la liste des insectes nuisibles (renseignements précieux sur cinq ordres d'insectes et sur les six familles de l'ordre des coleoptères), le catalogue en UNIMARC et en XML, le contenu d'un plan d'urgence, les textes législatifs et les textes d'intention, et enfin, des adresses utiles et une bibliographie.

Cet ouvrage, qui sera une somme pour beaucoup et un *compendium* pour d'autres, a l'avantage de regrouper, d'une manière lisible et synthétique, les connaissances nécessaires pour appréhender le monde particulier des fonds anciens et patrimoniaux. Ce domaine intéresse déjà, et il intéressera de plus en plus dans l'avenir, les bibliothécaires en général, et les spécialistes de la gestion des collections en particulier.

Levie, Françoise. *L'homme qui voulait classer le monde : Paul Otlet et le Mundaneum*. Bruxelles, Les Impressions nouvelles, 2006, 351 p.

Michèle Hudon

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information  
Université de Montréal

COMMENT AVONS-NOUS PU OUBLIER si rapidement Paul Otlet, cet avocat de formation, théoricien de la Société des Nations, concepteur de la Classification décimale universelle (CDU), inventeur du microfilm, associé de Henri Lafontaine (prix Nobel de la paix en 1913), lié à Le Corbusier, fondateur de nombreux musées, dont un Musée du livre et un Musée international de la presse et précurseur conceptuel d'Internet ? C'est la question que pose Françoise Levie, au début de cette biographie née de sa fascination pour ce Belge original, créatif, habité jusqu'à l'obsession par l'idée d'un Palais, puis d'une Cité mondiale pouvant susciter une meilleure entente entre les peuples.

Ayant eu l'occasion de consulter les archives personnelles de Paul Otlet en vue de réaliser un documentaire